

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE :

Le dossier sera déclaré complet s'il comporte les pièces justificatives suivantes :

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande complété et signé	<input type="checkbox"/>
<u>Annexe 1</u> : dossier technique dûment complété	<input type="checkbox"/>
<u>Annexe 2</u> : Déclaration sur l'honneur – acquisition de matériels d'occasion	<input type="checkbox"/>
Etude préalable <u>externe</u> avec business plan (pour les projets >= 50 000 € HT)	<input type="checkbox"/>
Etude préalable avec business plan (pour les projets < 50 000 € HT)	<input type="checkbox"/>
Copie du dernier exercice comptable clos (bilan et compte de résultat)	<input type="checkbox"/>
Plan de situation et plan de masse des travaux	<input type="checkbox"/>
Plan des aménagements intérieurs (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, etc.)	<input type="checkbox"/>
Pour acquisition de matériel d'occasion : un devis du matériel neuf équivalent pour justification d'un coût inférieur	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	<input type="checkbox"/>
Attestation MSA mentionnant le statut du demandeur OU justificatif de situation AMEXA	<input type="checkbox"/>
Extrait K-bis à jour	<input type="checkbox"/>
Décision de l'autorité compétente (délibération, Assemblée générale, etc.) approuvant le projet et son plan de financement (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
Liste à jour des statuts, membres du Bureau et du Conseil d'administration (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
Arrêté du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux relatifs au projet (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>

NB : le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se réserve le droit de demander des pièces complémentaires utiles à la compréhension et à l'analyse du dossier.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- J'autorise (nous autorisons)
- Je n'autorise pas (nous n'autorisons pas) ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

(1) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (Veuillez cocher les cases ci-dessous) :

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal, tous les associés dans le cas d'un GAEC) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, ses annexes, et les pièces jointes,

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au « Transformer et valoriser les productions agricoles – Création ou extension d'une activité agritouristique », et à pouvoir démarrer à compter de la date de réception de mon dossier qui figurera dans l'accusé de réception de dossier émis par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (service Agriculture et Forêt)

Je déclare et atteste (nous déclarons et attestons) sur l'honneur :

- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet avant la date de dépôt de la demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou à l'entreprise : bon de commande, devis signé, premier virement quel qu'en soit le montant, engagement écrit...) avant la date de dépôt du dossier de demande d'aide et ceci jusqu'à la réception de l'accusé de réception de dossier complet,
- ne pas avoir sollicité des aides autres que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance des informations présentées dans la notice d'information qui accompagne ce formulaire, notamment des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- être à jour des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables,
- ne pas être en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- à réaliser l'opération pour laquelle l'aide est sollicitée,
- à informer le Conseil départemental du Puy-de-Dôme de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- à permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant les 5 années qui suivent le paiement final de l'aide,
- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du paiement final de l'aide,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- informer le public du soutien apporté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de ce projet selon les modalités définies dans le KIT Publicité sur le site (<https://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/logos.html>),
- poursuivre mon activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter de la date de versement du solde de la subvention,
- maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les constructions, les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date de versement du solde de la subvention et en outre, à ne pas revendre le matériel subventionné pendant une durée de cinq ans à compter de la date de versement du solde,
- respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement (notamment en terme de mise aux normes liée à la gestion des effluents), de l'hygiène et du bien-être des animaux applicables sur toute l'exploitation,
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- réaliser les travaux dans les délais conventionnés.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que :

- cette demande préalable ne vaut pas obtention de subvention,
- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, je devrai rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- cette demande pourra être rejetée au motif que le projet est inéligible ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Fait à _____ le | | / | | / | | | |

Signature(s) du (des) demandeur(s), précédée(s) des noms et prénoms des signataires et du cachet de l'organisme le cas échéant (du représentant légal ou gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

REGLES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DE L'AIDE

Objet de l'intervention

Aide aux projets portés par des agriculteurs d'investissements agritouristiques ou de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles et/ou de commercialisation des produits agricoles ou transformés tels que : la transformation à la ferme, les ateliers collectifs de transformation, la commercialisation à la ferme, le stockage de la production agricole hors semences et fourrage, les magasins de producteurs, les plateformes de producteurs, le conditionnement de produits agricoles, les mielleries, les abattoirs.

Bases juridiques

- Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader),
- Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 pour la France approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022,
- Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes – mesure 302
- Lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales,
- Règlement (UE) de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité UE,
- Règlement européen (CE) concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- Règlement (UE) concernant l'application des articles 107 et 108 du traité UE aux aides de minimis,
- Régimes d'aides exemptés relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire et aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

Bénéficiaires

Sont éligibles :

- Agriculteurs actifs (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) ;
- Petites et moyennes entreprises (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) dont l'actionnariat (ou les membres selon statut) est majoritairement détenu par un ou plusieurs agriculteurs actifs (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) ;
- Les SCI dans les cas uniquement où l'actionnariat est majoritairement détenu par un ou plusieurs agriculteurs actifs (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) ;
- Les collectivités territoriales et établissements publics (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) qui investissent pour mettre à disposition d'une structure exploitante dont l'actionnariat (ou les membres selon statut) est majoritairement détenu par un ou plusieurs agriculteurs actifs et dans des processus de transformation, conditionnement, stockage, commercialisation dont les produits finis sont majoritairement agricoles (relevant de l'annexe 1 du TFUE – traité de fonctionnement de l'Union Européenne).

Sont inéligibles :

- Grande entreprise (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) hors collectivités,
- Commerçants et artisans des métiers de bouche y compris le secteur de la restauration impliqués dans la chaîne alimentaire,
- Semenciers, Entreprises horticoles, Cotisants solidaires, hors statut transitoire dans le cadre d'une installation,
- Groupements pastoraux et associations foncières pastorales.

Conditions d'éligibilité

Les projets éligibles doivent être situés sur le département du Puy-de-Dôme.

Pour le conditionnement et le stockage, le projet doit concerner intégralement des produits de l'annexe 1.

Pour la transformation, le projet doit concerner, dans une part prépondérante (80% minimum en volume ou en masse), des matières premières relevant de l'annexe 1, mais le résultat du processus de transformation peut être un produit hors annexe 1. Dans le cas de projets alliant des produits agricoles et de l'eau dans le processus de transformation, si cette dernière est majoritaire dans les volumes de matières premières, elle n'est pas prise en compte dans l'analyse de ce critère.

Pour la commercialisation, le projet doit concerner, dans une part prépondérante (> 50% du CA), des produits agricoles relevant de l'annexe 1.

Une étude externalisée incluant un business plan doit être réalisée pour les projets dont les dépenses présentées sont \geq 50 000 €HT.

Les dépenses éligibles portent sur les dépenses au réel :

- des investissements matériels, neufs ou d'occasion (définition précisée dans le document « conditions transversales » du règlement du programme régional FEADER AuRA) liés au processus de transformation, conditionnement, stockage et commercialisation,
- des véhicules frigorifiques,
- des travaux de construction, d'extension, d'amélioration de biens immobiliers y compris :
 - la déconstruction partielle ou totale de bâtiments, matériels et équipements lorsque la réalisation du nouvel investissement a lieu au même endroit que le bâtiment à déconstruire ;
 - les travaux de raccordement aux infrastructures de Voirie et Réseaux Divers publics sauf frais de raccordement des opérateurs ;
- des investissements immatériels suivants dès lors qu'ils sont directement liés à l'investissement et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation :
 - des frais d'étude de faisabilité technique, les frais d'architecte, d'ingénieurs et de consultation plafonnés à 3 000 € hors taxes ;

- des honoraires d'études du matériel, les prestations de mise en service (formation, transport du matériel), l'achat de logiciels machine (hors ERP), l'acquisition de brevets et licences en lien avec les machines ;
 - des prestations de conception d'image graphique et des supports de communication liés à l'investissement (banderoles, enseignes).
- des investissements matériels et immatériels en dehors de la mesure FEADER, neufs ou d'occasion, liés à un projet agritouristique (fermes-auberges, gîtes à la ferme, chambres/tables d'hôtes à la ferme ou encore les campings à la ferme) : coût de création, de modernisation et de mise aux normes des installations, notamment le matériel et les équipements de cuisine et logistiques, aménagement et équipement de la salle de restauration et des abords extérieurs (y compris les accès et aire de manœuvre et de stationnement des autocars, sous réserve d'intégration paysagère).

Les dépenses inéligibles sont :

- les dépenses définies comme inéligibles dans les règles transversales du règlement du programme régional FEADER AuRA (notamment crédit-bail ou équivalent (location-vente, lease back), rachat d'actifs, l'acquisition d'animaux ; coût interne et externe pour le montage du dossier de subvention, frais de change),
- le consommable quel que soit son coût et le petit matériel <200 € HT unitaire sauf liste établie,
- les dépenses liées aux logements, bureaux, vestiaires y compris le matériel afférent,
- la déconstruction de bâtiment, la dépose d'équipement ou matériel non liée au projet,
- dans le cadre d'un transfert d'un site de l'entreprise à un autre, les frais de dépose, transport, repose de matériels,
- l'acquisition de biens immobiliers et de terrains,
- les conseils fiscaux, la tenue des comptes, les prestations réglementaires, les frais de notaire,
- les outils de promotion (comme par exemple l'édition de support de communication, les campagnes publicitaires),
- les matériaux lorsque les travaux sont réalisés en auto-construction,
- les travaux d'entretien de remise en état ou de rénovation de matériel existant,
- les frais de transport aérien ou maritime et les frais de douanes des matériels importés (TIP, EWE, etc.),
- le développement de logiciels informatiques,
- le dépôt de licences commerciales, le dépôt de brevets, le dépôt de marques et droits d'auteur, l'acquisition de licence commerciale ou de marque,
- les dépenses d'amortissement de biens neufs.

Montants de l'aide

Plancher d'investissement : 10 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction

Plafond d'investissement : 150 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction pour les projets bénéficiant à une seule exploitation agricole ; dans le cas des GAEC, ce plafond de dépenses est multiplié par le nombre d'associés dans la limite de 3 et de 1 000 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction pour les autres projets.

Les dossiers éligibles à la mesure FEADER mais non sélectionnés ainsi que les projets viticoles et agritouristiques seront accompagnés dans les mêmes conditions. Il n'est pas imposé un nombre maximum de projets pouvant être déposés sur la durée de la programmation.

Taux d'aide :

- 35% de l'assiette des dépenses éligibles retenues après instruction

Le taux d'aides publiques cumulées ne pourra en aucun cas dépasser les limites des cofinancements et des plafonds communautaires.

Modalités de l'aide et composition du dossier

La demande de subvention doit être formulée préalablement au démarrage des travaux et être adressée au Conseil départemental (Service Agriculture et Forêt).

Seules les dépenses engagées postérieurement à l'émission d'un accusé de réception de cette demande par le Conseil départemental (Service Agriculture et Forêt) seront prises en compte dans le calcul de l'aide.

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

Les dossiers seront d'abord examinés par la commission du Conseil départemental en charge de l'agriculture, la décision finale relevant de la Commission permanente du Conseil départemental.

ANNEXE 1 - DOSSIER TECHNIQUE

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Pour les **projets collectifs**, indiquez les surfaces et effectifs cumulés de l'ensemble des exploitations associées au sein de la structure collective.

SAU : |_|_|_|_|, |_|_| ha dont surface en herbe |_|_|_|_|, |_|_| ha dont surface en culture : |_|_|_|_|, |_|_| ha

Type	Effectifs / surfaces	SIQO (Label, AOP, etc.) / AB	HVE	Transformation (1)	Vente directe (1)
<input type="checkbox"/> Bovin viande		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bovin lait		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Ovin viande		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Ovin lait		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Caprin lait		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Volaille de chair		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Poule pondeuse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Porcin		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Apiculture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Grandes cultures		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Cultures légumières		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> PPAM		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Petits fruits		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Arboriculture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Viticulture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) : Pour la transformation et/ou vente directe, précisez :

ACTIVITES DE TRANSFORMATION / COMMERCIALISATION		
Catégorie des produits commercialisés (légumes, viande, fromage, yaourt, miel, ...)	Transformation à la ferme (oui / non)	Circuit de commercialisation (à la ferme, AMAP, restauration collective, négociant, ...)

CARACTERISTIQUES DU PROJET

ACTIVITES AGRITOURISTIQUES		
Type	Label envisagé (Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, etc.)	Capacité (nb lits/couverts/etc.)
<input type="checkbox"/> Camping à la ferme		
<input type="checkbox"/> Gîte à la ferme		
<input type="checkbox"/> Chambre d'hôte à la ferme		
<input type="checkbox"/> Table d'hôte à la ferme		
<input type="checkbox"/> Ferme-auberge		

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

- Montant total HT des investissements : € HT

- Financier(s) sollicité(s) pour le projet :

		Montant	Part
Autofinancement		€	%
Emprunt		€	%
Financements attendus	<i>Conseil départemental du Puy-de-Dôme</i>	€	%
	Autre :	€	%
	Autre :	€	%
Total		€	100 %

Dépenses prévisionnelles

Numéroter les devis et les joindre au dossier

N° devis	Nom du fournisseur	Objet	<i>Matériel neuf</i>	<i>Matériel d'occasion</i>	Montant € HT
1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
9			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
10			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
11			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
12			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
13			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
14			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
15			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
16			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
17			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
18			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
Total :				 €

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR – ACQUISITION DE MATERIEL D'OCCASION

Ce document est à compléter par le vendeur ou concessionnaire professionnel et à signer

Je soussigné

(vendeur du matériel, nom, prénom et qualité)

représentant de

(nom de la structure/entreprise/ SIRET/ Adresse),

atteste sur l'honneur avoir acquis neuf le ou les matériels suivant(s) :

-
-
-
-
-
-

J'atteste que ce/ces matériel(s) ont été acquis sans avoir bénéficié d'une aide publique au cours des 5 dernières années et sont conformes aux normes applicables.

Je suis informée que cette déclaration sur l'honneur doit être accompagnée de la copie de la facture initiale de l'achat du(des) matériel(s) neuf(s).

Certifié exact et sincère, le (*renseigner la date au format : jour/mois/année*) :

Cachet et signature
(Prénom, Nom, Structure)